

SOCIÉTÉ DES MINES D'ÉTAIN

DU

RUANDA-URUNDI

« MINÉTAIN »

(SOCIÉTÉ COLONIALE BELGE À RESP. LIMITÉE)

REGISTRE DU COMMERCE DE BRUXELLES N° 42-404

ASTRIDA

N° S. 854/49.

Astrida, le 28 juin 1949.

984/1d
9/7/49

Monsieur l'Administrateur Territorial
Chef du Territoire
de et à

RUHENGERI

Ruhengeri



Monsieur l'Administrateur Territorial,

Il arrive souvent que nos Chefs de Groupe et agents ne soient pas toujours à même de vous fournir les renseignements que vous leur demandez et se voient ainsi obligés de s'adresser à la Direction d'Astrida.

De ce fait, les réponses se font souvent attendre et donnent lieu à d'inutiles échanges de correspondance.

Pour éviter ces inconvénients, nous vous saurions gré si vous pouviez adresser à l'avenir toute correspondance et demande de renseignements, à la Direction d'Astrida, qui fera diligence pour vous répondre.

Ceci facilitera également le suivi des affaires.

Nous vous remercions vivement d'avance de l'attention que vous donnerez à la présente et vous prions d'agréer, Monsieur l'Administrateur Territorial, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Directeur f.f.,

P. Olbrechts

Dos. O.N.
A.T.

PO/bo.